



Envoyé en préfecture le 02/07/2024

Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le

ID : 085-268501525-20240627-DEL2024_18-DE

S'LO

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

L'an deux mil vingt-quatre, le 27 du mois de juin à 15h30

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de BARBATRE, dûment convoqué, conformément à l'article L 2121.17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents : 11

Date de la convocation : le 18 juin 2024

Présents : M. Louis GIBIER, Président, Mme Catherine COESLIER, Vice-Présidente, Mme Sylvie GUEGUEN, M. Jean-Maurice FOUASSON, Mme Colette GROIZARD, M. Fabrice ROUSSEAU, Mme Marie-Henriette ELIE, Mme Christianne COGNEE, Mme Christiane FOURAGE, Mme Lucienne CHARON, Mme Juliette SEGUIN

Absents ayant donné un pouvoir : M. Guy ATLE (pouvoir donné à Sylvie GUEGUEN), Mme Danielle COMBES (pouvoir donné à Colette GROIZARD)

Absents : Mme Myriam PRAUD, Mme Mireille DENIS, Mme Martine POMARE, M. Patrice RAIMOND

Désigné secrétaire de séance : Monsieur Fabrice ROUSSEAU

DEL2024_18 : Ressources humaines : Convention définissant les modalités de la prestation « Paie » par voie dématérialisée

Depuis plusieurs années, la résidence autonomie La Rocterie confie une prestation relative au traitement de la paie de ses agents au Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Vendée. Cette prestation donne lieu à une convention qui est arrivée à échéance le 31 décembre dernier. Il est proposé aux membres du conseil d'administration de la renouveler pour une durée d'un an à partir du 1er janvier 2024 en sachant qu'elle sera renouvelable annuellement par tacite reconduction dans la limite de cinq années.

Il est aussi précisé que les modalités de mise en œuvre de cette prestation tient notamment compte des évolutions liées à la Déclaration Sociale Nominative (DSN) ainsi que de la sécurisation des procédures.

Sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- **DONNE SON ACCORD** à la signature d'une convention entre le Centre de Gestion et la résidence autonomie La Rocterie pour la gestion des salaires de l'établissement ;

Envoyé en préfecture le 02/07/2024

Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le

ID : 085-268501525-20240627-DEL2024_18-DE

S'LO

- **INDIQUE** que la présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2024 et qu'elle sera renouvelée annuellement par tacite reconduction dans la limite de cinq années.

DELIBERATION
PUBLIEE

Le 03/07/24

Le Président,
Louis GIBIER



Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,
En Mairie, le 27/06/24

Le secrétaire de séance
Fabrice ROUSSEAU

